COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Résolution (art. 33 RCG)
1er signataire	Delaloye Julie
Cosignataires	

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe	PLR / Delaloye Julie
Dépôt au nom d'une commission	

Signature du Chef(fe) de groupe

Signature du Président

Titre

Gardez des places P+R à la gare d'Aigle

Texte de l'intervention

La Commune d'Aigle a mis à l'enquête publique le plan d'affectation « Novassalles » jusqu'au 12 novembre 2026. Ce projet veut transformer le secteur situé à l'ouest de la gare, aujourd'hui surtout occupé par des parkings en surface, en un nouveau quartier mixte. Il prévoit notamment de faire passer le parking-relais (P+Rail) de la gare d'Aigle d'environ 350 à 190 places, soit une réduction de près de la moitié. Ce P+R est très largement utilisé par des pendulaires du Chablais valaisan, dont de nombreux habitants de Collombey-Muraz. Il est occupé à environ 90 %, soit quelque 330 véhicules par jour. Une pétition a été déposée à la suite de l'annonce de la suppression de places P+R. Elle compte plus de 200 signatures d'habitants de Collombey-Muraz.

Pour les habitants de Collombey-Muraz, la gare d'Aigle est l'accès le plus direct à la ligne du Simplon en direction de Lausanne et de Genève, puisque la rive gauche du Rhône ne disposes d'aucune liaison ferroviaire directe vers l'ouest. Réduire de moitié le P+R d'Aigle reviendrait donc à compliquer fortement leur accès au rail.

Cette réduction interviendrait en outre avant que des solutions de remplacement existent, à l'inverse de la logique reteneur dans l'étude intercantonale. Le rabattement par bus ou par l'AOMC ajoute des correspondances et allonge les temps de parcours, souvent de manière incompatible avec les horaires de travail, de formation ou de garde d'enfants.

Enfin, le Chablais vaudois et le Chablais valaisan forment un même bassin de vie, avec des emplois, des écoles, un hôpital et une agglomération en commun. Une décision prise par une seule commune ne saurait pénaliser l'ensemble de la région.

Conclusion

Par cette résolution, le Conseil général de Collombey-Muraz demande à la Municipalité d'Aigle qu'un nombre suffisant de places P+R soit maintenu à la gare CFF d'Aigle au bénéfice de toute la région du Chablais.

Collombey-Muraz, le 13 novembre 2026 1er signataire :